

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2022

Date de convocation : 18 mars 2022
Date d'affichage : 18 mars 2022

Nombre de Conseillers : en exercice : 19
présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Christiane AKNOUCHE.

Etaient présents : Mme Laetitia GUILBERT - M. Vincent BRYCHE - M. Frédéric FLOURY, adjoints - Mme Caroline MEUNIER - Mme Chantal CASADIO - M. Jean-Claude DEBUYSSCHER - Mme Dominique LUPPINO - M. Philippe BERNHARDT - Mme Delphine BONFANTI - M. Thomas RICHARD - Mme Sandrine MERCADAL - M. Jérôme RUGET - Mme Chantal LEGEAS.

Etaient absents excusés : M. Richard GRIGNASCHI (a donné pouvoir à Mme Christiane AKNOUCHE) - Mme Claude BOUYSSOU (a donné pouvoir à M. Jean-Claude DEBUYSSCHER) - M. Jean-Claude LAINE (a donné pouvoir à M. Jean-Claude DEBUYSSCHER) - M. Arthur BERTRAND (a donné pouvoir à Mme Laetitia GUILBERT) - Mme Sylvie PETIT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine MERCADAL.

Après avoir ouvert la séance à 20 heures et procédé à l'appel, Madame le Maire a invité le Conseil à examiner l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil, sous la Présidence de Christiane AKNOUCHE, Maire acceptent A L'UNANIMITE de porter à l'ordre du jour le point suivant : la désignation des entreprises par la Commission d'appel d'offres pour le marché de renouvellement du réseau d'éclairage public et aménagement des trottoirs et de la voirie du quartier CFH.

⚡ A l'unanimité, **ADOPTENT** le procès-verbal de la dernière séance du 9 février 2022 ;

⚡ A l'unanimité, **VALIDENT** la décision du Maire ;

⚡ A l'unanimité, **ADOPTENT** le compte de gestion 2021 de la Trésorerie de Luzarches, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget communal, pour le même exercice, qui s'établit comme suit :

Commune	Résultat 2021	
	De l'Exercice	De Clôture
Investissement	128.185,79 €	149.792,73 €
Fonctionnement	365.072,28 €	676.528,62 €

CONSTATENT que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2021 de la Trésorerie de Luzarches.

⚡ A l'unanimité, **DECIDENT** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 320.000,00 € en recette d'investissement au compte 1068 ;
- 356.528.62 € en recette de fonctionnement au compte 002 ;
- 100.000,00 € aux comptes 021 et 023 ;

DECIDENT d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- 149.792,73 € en recette d'investissement au compte 001 ;

⚡ A l'unanimité, **DECIDENT** de reconduire les taux de 2021 de la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâtie et de la CFE pour 2022.

	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	26,57 %
Taxe foncière (non bâti)	43,09 %
Cotisation foncière entreprise (CFE)	18,05 %

- ⚡ A l'unanimité, **ADOPTENT** le Budget Primitif communal 2022 qui s'établit en équilibre :
 - en section investissement 1.994.442,73 €
 - en section de fonctionnement 2.524.496,62 €
- ⚡ A l'unanimité, **ADOPTENT** le Compte de Gestion 2021 de la Trésorerie de Luzarches dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget d'Assainissement, pour le même exercice.
- ⚡ A l'unanimité, **ADOPTENT** le compte administratif 2021 du budget assainissement comme présenté ci-dessous

Assainissement	Résultat 2021	
	De l'Exercice	De clôture
Investissement	-39.340,46 €	287.956,69 €
Exploitation	-2.666,48 €	13.255,91 €

Et précise que le compte administratif est conforme au compte de gestion du Trésorier principal de Luzarches.

- ⚡ A l'unanimité, **DÉCIDENT** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - conservation en section d'exploitation : 13.255,91 € au compte 002.
- ⚡ A l'unanimité, **ADOPTENT** le Budget Primitif d'assainissement 2022 qui s'établit en équilibre :
 - en section investissement 313.936,69 €
 - en section exploitation 63.889,91 €
- ⚡ A l'unanimité, **DONNENT** un avis favorable pour le dépôt d'un dossier de demande de subventions dans le cadre du fonds scolaire pour le changement des fenêtres sur le site des Clottins et la remise en peinture du site Boiscommun.
- ⚡ A l'unanimité, **ACCEPTENT** la signature d'une convention de partenariat avec le CIAS Carnelle Pays-de-France pour le développement de l'offre d'accueil petite enfance.
- ⚡ A l'unanimité, **AUTORISENT** Madame Le Maire à demander la labélisation « Ma Commune aime lire et faire lire » et à signer tous documents y afférents.
- ⚡ A l'unanimité, **VALIDENT** l'adhésion au SIGEIF de l'établissement public territorial Grand - Orly Seine Bièvre.
- ⚡ A l'unanimité, **ENTERINENT** la désignation des entreprises par la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de renouvellement du réseau d'éclairage public et aménagement de la voirie.

La séance a été levée à 22h49.



Christiane AKNOUCHE

Maire